

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1<sup>er</sup> JUILLET

A LA CHAMBRE

L'article 21 du projet de loi militaire a été adopté hier par 253 voix contre 222. Il décide que les élèves de l'École normale feront, à leur sortie de l'école, une seule année de service en qualité de sous-lieutenant de réserve.

Avant d'infliger ce nouvel outrage à l'égalité démocratique, la Chambre avait immolé sur l'autel de la déesse — victimes propitiatoires — toute une série d'amendements :

Amendements de MM. Javal et de La Bâtie destinés à assurer à l'École des mines et à l'École des ponts et chaussées les avantages concédés à l'École normale ;

Amendement de M. d'Aillières réclamant pour l'École des haras du Pin le même bénéfice ;

Amendement du baron Reille proposant d'admettre les élèves de l'École centrale à des examens pour le grade d'officier de réserve ;

Amendement de M. de La Bâtie assujettissant les élèves de l'École des mineurs de Douai et Alais à une seule année de service, avec le grade de sous-officier, à la sortie de l'École ;

Amendement de M. Eugène Durand stipulant que les bacheliers et les élèves de l'École des beaux-arts seront admis, après une année passée sous les drapeaux, à demander des sursis annuels.

Il paraît que l'égalité démocratique défend de traiter tous les élèves de l'enseignement supérieur d'après la même règle et sur le même pied. Il lui plaît de créer des catégories et d'établir des privilèges. Certes, voilà une égalité qui ressemble fort à l'inégalité.

Le premier paragraphe de l'article 24, paragraphe stipulant des sursis d'appel au profit d'un grand nombre d'écoles d'enseignement supérieur de certaines catégories d'ouvriers, est renvoyé à l'examen de la commission.

Les autres paragraphes sont adoptés. Une disposition actionnelle de M. Mérillon déposant que les dispenses en faveur des élèves des facultés et de certaines écoles seront accordées par le ministre de la guerre sur avis du conseil d'administration de la Faculté ou de l'école est repoussée par 314 voix contre 201.

M. Bovier-Lapierre soutient un amendement tendant à la suppression d'un paragraphe qui permet d'accorder un troisième et un quatrième sursis d'appel à certaines catégories d'appelés.

Combattu par M. Laisant, l'amendement est repoussé par 354 voix contre 186.

Le paragraphe et l'ensemble de l'article sont adoptés.

LA SUPPRESSION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

On lit dans l'Événement :

« Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que M. Barbe, ministre de l'agriculture, aurait l'intention, aussitôt les Chambres prorogées, de proposer à ses collègues du cabinet la suppression du ministère de l'agriculture.

« Les différents services de ce ministère seraient répartis : la direction des haras irait au ministère de la guerre, l'instruction agricole à l'instruction publique, les forêts au ministère des finances, les syndicats agricoles au commerce, et enfin les concours régionaux à l'intérieur.

« Le groupe agricole de la Chambre s'est ému de cette nouvelle et a décidé de se réunir aujourd'hui pour nommer une délégation qui sera chargée de voir M. Barbe.

« Dans le cas où le ministre de l'agriculture confirmerait cette nouvelle, le groupe agricole interpellerait le gouvernement. »

Le général Boulanger déporté!

La chanson dit qu'« il reviendra ». C'est probable. En attendant, il part pour l'Au-

vergne, sur l'ordre de M. Grévy et de M. Ferron.

Les radicaux, dont le général Boulanger a su se faire des amis si chauds et si utiles, sont très excités par cette nomination. Ils comptaient garder l'ancien ministre sous la main, tout à leur disposition. On fait disparaître leur idole, sans les prévenir et sans avertir le malheureux général, qui ne pourra plus parader à Longchamps devant les Parisiens ébaudis.

Il paraît que M. Boulanger accuse beaucoup dans cette circonstance M. Ferron d'avoir manqué à sa parole. Le reproche est comique venant d'un tel homme ; mais on sait qu'il a autant de toupet que de plumet.

La Justice rapporte la conversation suivante tenue entre l'ancien ministre et le nouveau et dont elle garantit l'authenticité, foi de Boulanger :

Le général Ferron. — Je dois vous dire, et je suis autorisé à le faire, que nous chercherons toutes les combinaisons possibles pour vous donner le commandement que vous pouvez désirer.

Le général Boulanger. — En ce moment, je suis un peu fatigué par dix-sept mois de ministère. Vous éprouvez vous-même cette fatigue si, ce que je vous souhaite, vous restez pendant ce temps au pouvoir. Je vous prie donc de me laisser en disponibilité pendant quelques mois.

Le général Ferron. — Très bien. Je souscris de grand cœur à votre désir. Mais je n'oublierai jamais que c'est vous qui m'avez nommé divisionnaire et vous n'oublierez pas que je profiterai avec grand plaisir de toutes les occasions qui s'offriront à moi de vous être agréable. Donc comptez sur moi en toute circonstance.

Le général Boulanger. — J'y compte.

Là-dessus, d'un air piqué, le journal de M. Clémenceau accuse l'ami de M. Laisant de manquer d'esprit.

Le Petit Journal, autre feuille boulangiste, nous assure que cette nomination était hier, dans les couloirs de la Chambre, l'objet de commentaires passionnés :

L'ancien ministre de la guerre, qui pouvait rester dans la position de disponibilité, a d'abord hésité à accepter ce commandement, mais il s'est ensuite rendu à des raisons particulières qui lui permettent de compter, dans la région de la Loire et de l'Auvergne, sur de grandes sympathies et sur un accueil très empressé.

Ainsi, M. Boulanger ne s'est décidé à accepter que lorsqu'il s'est assuré que là-bas aussi on lui ferait cette réclame dont il ne peut plus se passer.

M. Henri Rochefort exhale toute sa colère contre M. Ferron, qui ose déporter M. Boulanger. « Déporter » ; le mot y est en toutes lettres. Voici le début de l'article de l'Intransigeant destiné à flétrir cette infamie :

Le ministère a enfin pris un parti énergique : il vient de déporter le général Boulanger. Seulement, comme il eût été difficile de trouver un conseil de guerre pour le condamner à cette peine afflictive, on l'a déporté sans jugement.

On lui a désigné comme lieu de détention les montagnes de l'Auvergne, où l'on espère que les acclamations n'iront pas se répéter. C'est sous le titre de commandant du treizième corps qu'il demeurera prisonnier. Le général Ferron, qui lui doit son titre de divisionnaire, s'est hâté de lui témoigner sa gratitude en éloignant le plus possible l'homme dont il est l'obligé. S'il avait pu lui envoyer commander un corps d'armée à Tombouctou, il aurait encore préféré cette ville à Clermont-Ferrand.

Jusqu'à ce jour, un général de division de si fraîche date se tenait pour très honoré quand le ministre de la guerre lui confiait un commandement d'armée. Tout est changé depuis que M. Boulanger règne seul dans l'esprit des radicaux. Un commandement équivalait à une déportation et à un emprisonnement. Par une singulière ironie, c'est au lendemain du jour où la Chambre a voté le service égal pour tous que nous entendons de pareilles récriminations. M. Boulanger et ses amis savent vraiment se moquer du public avec une désinvolture étonnante.

L'Intransigeant fait un crime à M. Ferron « de manquer à la gratitude en éloignant le plus possible l'homme à qui il doit son titre de divisionnaire ». Si M. Boulanger peut faire des reproches à quelqu'un, il devrait au moins s'abstenir de celui-là. On sait qu'il s'est signalé avec éclat dans une situation semblable et qu'il a éloigné le plus possible (déporté serait exact) le général duc d'Aumale, à qui il devait ses étoiles. Étrange retour des choses de la politique ! Naturellement, la Lanterne fait chorus

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Au point de vue politique, il était difficile de s'expliquer cet attentat. On savait qu'André était partisan de la fidélité à l'Autriche ; les amis de l'empereur ne pouvaient donc le faire arrêter. Quant aux autres partisans de la révolte, André ne voyait pas quel intérêt ils auraient eu à l'enfermer par violence au moment même où, quittant volontairement son pays, il ne pouvait plus y exercer d'influence.

Son esprit était alors ramené vers une vengeance personnelle. Il se connaissait peu d'inimitiés. Le visage froid et dur de Pierre Darag se présentait devant ses yeux. Il se rappela l'attitude haineuse du jeune Croate en passant près de lui. Mais il repoussa ses soupçons auxquels se refusait sa loyauté. Il lui répugnait d'accuser sans preuve un gentilhomme et de le croire capable de se débarrasser d'un rival par de semblables moyens.

Au fond, d'ailleurs, tout cela lui importait peu en ce moment. Il était atteint dans ce qu'il aimait le plus au monde. Il se voyait en demeure de

manquer à sa parole. Il sentait monter à son front des vapeurs de honte. Il voyait à terre ses plus nobles ambitions. Cette inaction, cet état passif, cette impossibilité de se défendre, n'est-ce pas ce qu'un homme de cœur peut supporter de plus dur ?

L'heure s'aventait ; bientôt il fit sombre dans cette salle aux grilles étroites. Un silence absolu régnait tout alentour. Le jeune homme n'avait plus conscience ni du temps ni de la lumière. Il resta jusqu'à la nuit profondément absorbé.

Ce fut Benno qui le tira de cette longue prostration. L'aubergiste vint jusqu'au guichet, remarqua tout haut qu'André n'avait pas touché aux provisions déposées dans la chambre et lui conseilla philosophiquement de ne pas se laisser mourir de faim. Puis il lui souhaita le bonsoir et se retira sans qu'André eût répondu un mot.

Mais quand il fut parti, le jeune homme se releva. Sa fatigue physique égalait presque sa lassitude morale. La nature reprit ses droits. Il avança la main vers le pain déposé sur la table ; il mangea, il but quelques gorgées de vin ; puis il se remit à arpenter sa chambre, dans les ténèbres qu'un pâle rayon de lune, intercepté par les grillages, ne parvenait pas à dissiper.

C'était l'heure où, la veille au soir, il était sorti de la chambre de sa mère, après qu'elle l'eût tenu longtemps embrassé. Ce souvenir l'attendrit. Il lui

sembla que, dans son malheur, il retrouvait cette étroite maternelle, qu'une pensée l'enveloppait, qu'une prière planait sur lui. Il se laissa glisser à genoux au pied du mauvais lit de camp, et il jeta vers Dieu un long cri de détresse.

Quand il se releva, il s'étendit sur le lit et voulut essayer de penser encore à tout ce qui lui était arrivé dans cette journée. Mais l'épuisement de ses forces eut raison de lui. Malgré ses souffrances et ses inquiétudes, il fut pris d'un assoupissement ; ses facultés s'engourdirent ; ses membres s'allongèrent ; sa tête retomba sur son bras et, par une faveur du ciel que les malheureux apprécient plus que d'autres, André Dienyi s'endormit et oublia son angoisse pour un peu de temps.

Quand il s'éveilla, le lendemain matin, il entendit le bruit que faisaient les tziganes dans la forêt. Il lui arrivait confus, inexplicable, mais assez fort cependant pour faire naître en lui un peu d'espoir. Parfois, quand les voix se rapprochaient, il poussait des cris, il essayait d'attirer l'attention.

Mais tous ses efforts étaient inutiles : la profondeur du sous-sol dans lequel il était enfermé et l'élevation du tertre, devant la fenêtre, suffisaient amplement pour neutraliser ses appels.

Toute la journée se passa ainsi, dans des alternatives d'espérance et de déception. Vers

midi, le soleil avait pénétré jusqu'à André ; ses rayons papillotaient dans les mailles du grillage et glissaient en longs filets sur le sol de la chambre. Mais cette lumière ne dura pas longtemps. Elle pâlit, elle disparut, et le jour lui-même se retira de bonne heure. Il faisait sombre dans le cachot bien avant le coucher du soleil.

Peu après cessa le bruit des danses tziganes, ce rire impitoyable qui, depuis le matin, avait retenti sur sa douleur. Tout reentra dans le silence. C'en était fait. Les troupes devaient être sur le point de partir. Le complot tramé contre lui avait pleinement réussi.

Un sanglot souleva sa poitrine. Son corps abattu, alourdi, supportant le poids de ses souffrances morales, était devenu douloureux. André s'étendit sur son lit ; une sorte d'insensibilité physique s'empara de lui ; une torpeur morale lui enleva pendant quelques instants la jouissance de ses facultés.

Pendant qu'il était en cet état, des sons d'une douceur pénétrante arrivèrent à son oreille et se glissèrent en son âme comme une eau pure qui filtre goutte à goutte. Il crut d'abord à un songe et se releva sur son coude pour reprendre possession de lui-même. Mais la voix mystérieuse continua de parler.

C'était celle d'un violon qui chanta, dans les vapeurs du soir.

dans l'entourage de M. Boulanger, et elle déclare à M. Grévy et à ses ministres que « la population parisienne » saura bien prouver le 14 juillet qu'on ne se moque pas d'elle impunément.

Au moment de quitter Paris, M. Boulanger brûle tout son feu d'artifice. Une nouvelle chanson est criée dans les rues; son titre est significatif :

BOULANGER  
Le sauveur de la France.

#### LE COMMANDEMENT DU 13<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

On lit dans la Justice :

« Nous avons dit hier que M. le général Ferron avait nommé M. le général Boulanger au commandement du 13<sup>e</sup> corps, sans le prévenir, et en dépit de la promesse formelle qui lui avait été faite de lui accorder quelques mois de disponibilité. Il paraît que M. le ministre de la guerre n'avait pas plus consulté M. le général Bréart que M. le général Boulanger. Nous apprenons, en effet, que le général Bréart a télégraphié à M. le ministre de la guerre pour l'informer qu'il était naturellement à ses ordres, mais qu'il désirait vivement conserver le commandement du 13<sup>e</sup> corps « qu'il connaît et de qui il est connu ».

#### L'INCIDENT DE TARBEZ

On lit dans l'Autorité :

« Nos lecteurs savent ce qui s'est passé à Tarbez. Les radicaux de la ville se sont pris d'une belle colère contre la garnison, et la majorité des conseillers municipaux a demandé le renvoi des trois régiments qui la composent.

« C'est ce qu'on appelle en haut lieu : « Montrer une sollicitude de tous les instants pour l'armée ».

« Et tout ce bruit, pourquoi? Parce qu'une partie des officiers n'avait pas voulu figurer dans une cavalcade !

« Est-ce qu'on va contraindre à présent nos états-majors à la cavalcade forcée ?

« Enfin, espérons qu'on retiendra le vœu des édiles et que (nous le souhaitons aux honorables officiers qui ont subi les huées de la voyoucratie) les régiments de Tarbez ne résideront plus dans cette cité hospitalière.

« Notre confrère la Patrie annonce au dernier moment que « la population est toujours très animée, que la Commission des fêtes refuserait maintenant le concours de l'élément militaire. Le maire garde une attitude sage et conciliante, mais il est à craindre que le conseil municipal qui va se réunir ne prenne des résolutions extrêmes.

« En fait de résolutions, la garnison devrait bien se décider à son tour qu'elle refusera toute participation aux fêtes républicaines organisées par la municipalité. »

#### L'ESSAI DE MOBILISATION

Le Progrès militaire a reçu sur ce sujet une longue correspondance que son étendue ne nous permet pas de publier en entier. Mais

André se releva et se dirigea vers la fenêtre d'où lui semblait venir cette musique. Devant lui, sur le haut du tertre, il aperçut un homme qui lui tournait le dos et qui jouait avec une passion tendre et profonde. Il le distinguait mal, mais il crut cependant reconnaître les longs cheveux d'un tzigane. Il retint son souffle et écouta.

Le musicien se croyait bien seul et se laissait aller à toute la richesse de son inspiration. Tantôt les notes se pressaient en hâte sous ses doigts, comme des flots, comme des pensées brûlantes, tantôt elles planaient lentement. Parfois des élan de jeunesse lançaient un cri d'amour, une phrase exquise, chargée de folles tendresses qui venaient expirer sans transition dans des notes basses exprimant la douleur. Des accords audacieux agaçaient l'oreille, tendaient les nerfs et s'entraînaient en molles harmonies. Tout passait, tout vibrail dans ce rêve; il y avait du feu et des torrents, des vagues du ciel bleu et des horizons désolés, il y avait surtout beaucoup d'amour et beaucoup de souffrance qui remuaient profondément l'âme humaine.

Tout à coup, l'artiste cessa d'improviser et attaqua une marche. André frémit; une joie intense, irraisonnée pénétra subitement, il venait de reconnaître l'air favori de la bande de Pacarius, celui que vingt fois il lui avait entendu jouer à Diény ou à Bangor. C'était une fugue hardie, d'une

l'intérêt que présente cette question, qui doit être tranchée, demain, nous engage à donner les principales considérations de cette lettre; la feuille militaire la reproduit par esprit d'impartialité, en faisant ses réserves, convaincue que l'expérience de mobilisation doit être tentée :

Orléans, le 25 juin 1887.

« L'opinion publique a bien accueilli le projet de mobilisation d'un corps d'armée et elle se préoccupe de savoir s'il sera voté et appliqué au mois d'août prochain.

« S'est-on bien rendu compte en France de ce que serait la mobilisation d'un corps d'armée ?

« La mobilisation est, comme on la sait, une opération qui a pour but de faire passer l'armée le plus rapidement possible du *ped de paix* au *ped de guerre*.

« Les conséquences sont les suivantes : appel des réservistes et de l'armée territoriale, des dispensés, des hommes à la disposition, des services auxiliaires, de tous ceux, enfin, qui figurent sur les contrôles du recrutement, c'est-à-dire toute la population virile de 20 à 40 ans, — réquisition des chevaux et voitures, — réquisition des voies ferrées, — des établissements publics et privés qui sont nécessaires au cantonnement des troupes, — militarisation des postes et télégraphes, etc.; en un mot, la vie publique, la vie privée même supprimée, suspendue pendant la mobilisation, et tous les intérêts, de toute nature, cédant le pas au seul intérêt militaire; la France devenant subitement, en vingt-quatre heures, un grand camp !

« C'est certes un gros sacrifice, et pour s'y résigner, il faut, avant tout, le danger d'une invasion, le stimulant d'une déclaration de guerre, la mise en jeu des sentiments du patriotisme le plus absolu !

« Depuis 1875, l'Etat-major général du ministre de la guerre s'occupe de cette grave question de la mobilisation, et, sans commettre aucune indiscrétion, on peut dire que, depuis longtemps, le plan général est arrêté jusque dans ses plus intimes détails...

« D'un autre côté, la mobilisation est une; elle n'est réellement « mobilisation » que si elle s'applique à toute l'armée, à tout le territoire de la France: franchement, que démontrera l'expérience appliquée à un seul corps d'armée? Quand vous aurez mobilisé ce corps et que vous l'aurez transporté par voies ferrées jusqu'au bout de son territoire, cela démontrera-t-il, pour ne citer que cet exemple, que notre plan général de transport qui, lui, exigera toutes nos voies ferrées est méthodiquement conçu et qu'il n'y aura aucun arrêt aux croisements, que tous les corps d'armée de première ou de deuxième ligne s'écouleront vers leur destination sans à-coup ni encombrement?

« D'ailleurs vous ne pourrez pas faire votre expérience dans les conditions prévues pour la réalité. Vous serez forcé, la loi en projet vous l'impose pour ne pas atteindre trop durement la région désignée, de brusquer le mouvement; je m'explique: vous appellerez, par exemple, l'armée territoriale, qui dans la réalité succèdera à l'armée

diction difficile et savante, mais dans laquelle le jeune tzigane excellait.

A son coup d'archet, André le reconnut et, avec l'ardeur d'un désespéré, il cria de toutes ses forces :

— Pacarius!... Pacarius!...

Le tzigane se leva brusquement et regarda autour de lui. Il ne vit rien. Les feuilles des arbres s'agitèrent à ses pieds, l'auberge était silencieuse; aucune fenêtre ne donnait de ce côté, si ce n'est le spirail derrière lequel André était invisible.

— Pacarius! répéta la voix.

Le jeune chef sembla prendre une résolution. Il était sûr que ses oreilles ne le trompaient pas; mais comme ses yeux étaient impuissants, il voulut éclaircir le mystère et descendit vers l'auberge.

André vit ce mouvement; il essaya de crier une phrase explicative, mais elle ne parvint pas à Pacarius qui marchait du côté de la maison.

(A suivre.)

#### AVIS

L'AGENCE DU CRÉDIT LYONNAIS  
40, Rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers  
PAIE TOUS LES COUPONS  
sans aucun frais, ni commission

active, vous l'appellerez, dis-je, presque en même temps; autrement, ce n'est pas huit jours qu'il vous faudrait, mais douze, quinze, quelquefois vingt jours. Que ferez-vous de cette agglomération, si ce n'est du désordre, puisque vous accumulerez presque en même temps, sur un même point, des troupes qui dans la réalité doivent s'y succéder à intervalles réglés? Comment et où les installerez-vous? On est déjà souvent bien à bout de ressources dans les conditions prévues. Je pourrais citer telle ville de 25,000 âmes qui, en cas de mobilisation, reçoit et abrite dans ses murs, pendant les premiers jours, plus de 18,000 hommes; tous les locaux sont utilisés, voire même les tribunaux; les particuliers reçoivent de huit à vingt hommes !

« En tout cas, vous ne ferez pas l'expérience dans les conditions normales, prévues, préparées, et vous vous exposez au gâchis sans rien démontrer.

« Et, alors, vous aurez des mécomptes, des déceptions dans le cours de votre expérience, et l'opinion, toujours nerveuse en France, s'emparera de ces incidents, sans grande conséquence au fond, pour s'émouvoir plus que de raison, pour perdre confiance et s'écrier affolée: « Nous ne sommes pas prêts ! » Qui ne se rappelle encore l'émotion de la presse, lorsqu'un mystificateur annonça en 1884 que les batteries de Toulouse, parties pour la Tunisie, avaient oublié leurs trajectoires en magasin !

« Ce n'est pas la première fois que les ministres de la guerre ont été tentés, séduits par le désir de mettre en œuvre, d'expérimenter le fruit de leur labeur quotidien. Les généraux Gresley, Campenon entre autres, ont posé la question. Mais ils se sont demandé si le jeu en valait la chandelle, si, pour ne faire qu'une expérience partielle, anormale, peu concluante, on pouvait, dans une région, paralyser la vie même pour huit jours, mettre dans le rang toute la population virile, s'appropriant les chemins de fer, accaparant la poste et les télégraphes, arrachant à l'agriculture et au commerce chevaux et voitures, fermant les lycées, les écoles, vidant les usines et les ateliers, nolisant les navires et paquebots, paralysant les transactions, tout arrêter en un mot, dans une région pour laquelle ce serait la ruine; car ce serait la ruine, ou tout au moins un grave préjudice pour la région choisie qu'un essai de mobilisation; il n'y a pas moyen de le nier.

« Quels sont les députés qui voudront infliger une pareille épreuve à leurs électeurs? Nous doutons qu'il y en ait, quand ils se seront rendu compte que l'épreuve est disproportionnée avec le résultat obtenu. Car, nous le répétons encore une fois, une mobilisation partielle ne prouve rien. Une mobilisation! mais ce n'est pas tout que de mettre tout le monde dans le rang, de le mettre en place et de l'expédier par voies ferrées pour le faire descendre à la première station et le renvoyer chez soi, ce n'est pas là le difficile; tout cela peut être prévu, préparé et réglé comme un grand divertissement théâtral.

« Mais en temps de guerre, il y a la suite à ce premier tableau. Il faudra suivre ces troupes, les ravitailler en hommes et matériel, les pourvoir de vivres, d'effets, de munitions là où les hasards de la campagne les conduiront. Et cela, le deuxième acte, le clou de la pièce, vous ne pouvez l'offrir au public.

« Donc l'expérience de mobilisation ne sera qu'un coup de théâtre, qui réserve à tous des illusions que le pays aura payées beaucoup trop cher... »

Le Progrès militaire ajoute à la suite de cette lettre :

« ... C'est très bien de croire que tout est prêt pour la guerre; mais qui peut affirmer qu'il n'y aura pas d'accroc sur un point? L'expérience de mobilisation révélera seule les rouages défectueux, à condition de ne pas laisser en dehors le service des chemins de fer, ainsi que le demande, du reste, le général Ferron.

« Que la commission du budget ajourne l'expérience à l'année prochaine, nous n'en serions pas surpris, mais il ne faut pas qu'on renonce complètement à cette grande et nécessaire épreuve. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juin.  
Le marché présente toujours la même incertitude: 3 0/0, 80.85; 4 1/2 0/0, 108.65.  
L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,378.

Les obligations Foncières et Communales conservent leur bonne tenue.

Une dépêche adressée de Londres à l'Agence Fournier est arrivée en Bourse annonçant le succès de l'émission des actions de la société des mines d'or de la Indiana. Les souscriptions versées chez MM. Martin et compagnie sont considérables. Nous en ferons connaître le chiffre demain. Chez les « Jobbers » (marché en Banque) on cote déjà une prime. Nos lecteurs savent que, jusqu'au 2 juillet, les souscriptions sont reçues à la Banque d'Escompte. C'est pour les capitaux disponibles une excellente occasion de s'employer, les rapports des ingénieurs présentant cette affaire comme exceptionnellement avantageuse. Les terrains miniers de la Indiana voisins de ceux du Callao sont situés, en effet, dans le district aurifère réputé le plus riche du globe, et c'est le président du Callao, M. Liccioni, qui est à la tête de la nouvelle entreprise. L'émission est à la portée de toutes les bourses, puisqu'il suffit de verser une livre sterling (25 fr. 25) en souscrivant. Les autres versements sont ainsi échelonnés :

A la répartition, 25 fr. 25; deux mois après la répartition, 37 fr. 85; quatre mois après la répartition, 37 fr. 90; en tout, 126 fr. 25.

Le Panama est très soutenu à 390. Les obligations 6 0/0 constituent un placement très avantageux au double point de vue du revenu et de la plus-value dont elles sont susceptibles.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer est ferme.

#### Nouvelles militaires.

##### LES LIEUTENANTS BREVETÉS

La décision présidentielle du 43 mai 1887 n'est pas applicable aux lieutenants brevetés proposés pour le grade de capitaine qui ont fourni des garanties spéciales d'aptitudes pendant leur stage à l'École supérieure de guerre.

En conséquence, les lieutenants de cavalerie brevetés, proposés pour le grade de capitaine en 1887, seront inscrits au tableau à leur rang d'ancienneté sans passer par l'École de Saumur.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### FÊTES MUSICALES DE SAUMUR

###### Le concours d'Exécution

Le concours d'Exécution aura lieu dimanche à 3 heures du soir, après le Défilé, dans les salles ci-dessous désignées :

Les Orphéons, au Théâtre;

Les Harmonies, au Manège des Écuyers;

Les Fanfares: 1<sup>o</sup> au Manège Lasalle; 2<sup>o</sup> à l'Hôtel-de-Ville; 3<sup>o</sup> au Collège de garçons; 4<sup>o</sup> à l'École de la rue du Prêche; 5<sup>o</sup> à l'École de la rue du Roi-René;

Les musiques scolaires, à l'École des Récollets.

Prix d'entrée au Théâtre: 4 fr. et 50 centimes; dans les autres salles, 50 centimes.

###### Les autres concours

Lundi 4 juillet, dans les mêmes locaux que la veille, les concours auront lieu :

A 8 heures du matin, concours de Lecture à vue; à 10 heures, concours de Soli.

Le même jour, à 1 heure, au Théâtre, tous jurys réunis, concours d'Honneur. — Pour ces concours, prix d'entrée à toutes les places: 4 fr.

A 4 heures du soir, carrière du Carrousel, Distribution solennelle des Récompenses.

Exécution des morceaux ayant obtenu le 1<sup>er</sup> prix au concours d'Honneur.

##### LES PRIX DU CONCOURS MUSICAL

On voit en ce moment exposés, au Magasin de musique de M. Mercier-Fischer, place de la Bilange, les divers prix destinés au concours de Saumur, couronnées, palmes, croix et médailles, sortant de la maison Margueritat, 24, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

##### PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

Le 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie — 49 officiers, 966 hommes, 24 chevaux, partant du camp du Ruchard pour se rendre à Angers, logera à Saumur lundi 4 juillet, dans les quartiers du Nantilly et de Saint-Nicolas.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on a l'espoir, à Saumur, que la musique du régiment se fera entendre lundi soir au Square du théâtre.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Fêtes musicales à Saumur

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans informe le public qu'à l'occasion de la Fête musicale qui aura lieu à Saumur les 3 et 4 juillet, un train spécial partira de Saumur le 3 juillet et s'arrêtera à toutes les stations comprises entre Saumur et Tours.

Départ de Saumur à 11 heures 30 du soir. — Arrivée à Tours à 1 heure 10 du matin (nuit du 3 au 4 juillet).

Le train 1409, partant de Saumur à 10 heures 40 du soir, s'arrêtera exceptionnellement à toutes les stations entre Saumur et Angers, les 3 et 4 juillet.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

CONCOURS MUSICAL A SAUMUR

TRAINS SPÉCIAUX

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du Concours musical qui aura lieu à Saumur, le dimanche 3 juillet 1887, les mesures suivantes seront prises pour assurer le transport des voyageurs :

1° Le train périodique n° 42, qui part de Thouars à 8 heures 35 matin, sera mis en circulation le dimanche 3 juillet 1887, entre Thouars et Montreuil-Bellay ;

2° Deux trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 juillet 1887, entre Saumur (Orléans) et Thouars, et entre Saumur (Etat) et Château-du-Loir.

Départ pour la ligne de Thouars : de Saumur (Orléans) et Saumur (Etat), 11 heures du soir.

Pour la ligne de Château-du-Loir : Saumur (Etat), 11 heures du soir ; Saumur (Orléans), 11 heures 19 du soir.

Si on doit juger de l'authenticité des faits avancés par le *Gil-Blas*, le *Petit-Journal* et autres feuilles de la capitale par ceux que nous pouvons contrôler, il y a lieu de tenir en grande suspicion ces organes de nouvelles à sensation.

Le *Petit Journal* et nombre de journaux continuent à annoncer la mort de M. Roset qui a fait une chute si malheureuse aux courses de dimanche. Nous avons déjà démenti ce bruit et nous sommes heureux de pouvoir rassurer encore ses amis et sa famille.

Les médecins le regardent comme hors de danger et on continue à espérer qu'il pourra sortir de l'hospice sous peu de jours.

Quoiqu'en dise le *Gil-Blas*, répèterons-nous avec le correspondant du *Patriote de l'Ouest*, le comité des courses n'a aucune négligence à se reprocher. On se rappelle qu'il y a eu deux violents orages, l'un dans la journée de samedi et l'autre dans la nuit de dimanche ; à la suite de cette pluie torrentielle, la piste avait été détrempée, mais, comme le terrain est très perméable et que le sol était resté assez ferme, le comité a cru,

après examen, pouvoir autoriser les courses. Presque tous les officiers de l'Ecole se sont rendus à cheval au champ de courses ; toute la journée, l'hippodrome a été sillonné en tous sens par les cavaliers, et aucun d'eux n'a manifesté la moindre crainte. Les accidents de dimanche sont donc de la nature de ceux qui arrivent sur tous les hippodromes pendant les steeple où les obstacles à franchir sont multipliés.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet pour la première partie de la session et le 26 septembre pour la deuxième partie.

PREDICTIONS DE NICK

Voici quelle sera, d'après Nick, la physionomie probable du mois de juillet :

Les conditions astronomiques variant peu, le mois de juillet présentera à peu près la même physionomie que le mois de juin, sur la France et sur les pays voisins.

La première quinzaine sera relativement assez belle et chaude dans l'ensemble, et notamment sur la zone méridionale, sauf quelques perturbations, coups de vent, ondées ou orages épars violents, vers les époques critiques indiquées plus loin. La seconde quinzaine sera plus accidentée, avec variations brusques de température, particulièrement sur les zones du nord et du centre.

Bourrasques ou coups de vent, fortes pluies, orages violents : 1° vers les 1<sup>er</sup> (?), 3 ; 2° vers les 5 (?), 7, 9 ; 3° vers les 12 (?), 15, 17 ; 4° vers les 19 (?), 21, 23 ; 5° vers les 25 (??), 27, 30.

Les points astronomiques se trouvant groupés, les perturbations seront violentes ; la grêle, les trombes d'eau, les ravines, les crues locales à la suite sont probables. Les agriculteurs qui habitent des contrées sujettes à la grêle, aux ravines et aux crues d'eau, feront bien de se prémunir contre les sinistres, qui seront multipliés cette année en juillet, août et septembre, comme en 1885 et 1886. Avis aux intéressés.

Nous ne les prévenons jamais qu'à bon escient, lorsque les probabilités sont presque certaines. Or, les paysans du Lot ont formulé cet axiome il y a plus de vingt ans : « Qui compte sans Nick, compte des cots ! »

LA FEMME CHENE. — Nous avons annoncé que la Cour de cassation avait annulé, pour vice de forme, l'arrêt de la Cour d'assises de Maine-et-Loire, qui condamnait à la peine de mort la femme Chené, pour empoisonnement de son mari.

La femme Chené et son complice, le nommé Bâtardière, sont renvoyés devant la Cour d'assises de la Loire Inférieure, qui siégera en septembre prochain.

On sait que le crime a été commis à Champloceaux, commune limitrophe de la Loire-Inférieure et distante de Nantes de sept ou huit lieues seulement.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans va mettre en application, à partir du 27 juin, ses nouveaux tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse.

Ces nouveaux tarifs réalisent d'importantes améliorations sur les prix de transport d'un très grand nombre de marchandises usuelles.

En particulier, pour les engrais et amendements, la Compagnie a profondément modifié ses premières propositions de 1884 et ajouté des réductions nouvelles considérables à celles que comportait déjà le décret primitif.

D'après ces dernières dispositions, les engrais et amendements sont partagés, d'après leur valeur, en trois catégories auxquelles correspondent trois barèmes donnant à toutes distances des prix plus réduits que les prix actuels.

Ces réductions sont très importantes pour les petits parcours, particulièrement pour les engrais de la troisième catégorie. Ce sont les engrais les plus communs : fumiers, boues de ville, terreaux, marais, etc., qui ne peuvent, à cause de leur minime valeur, supporter les frais de transport élevés pour ces produits ; les diminutions réalisées sur les prix actuels atteignent jusqu'à 36 0/0.

Les engrais des deux premières catégories : chlorures et nitrates alcalins, guano, phosphates de chaux, etc., jouissent, pour les petits parcours, de réductions analogues ; leurs transports à grandes distances bénéficiant également de diminutions très notables sur les prix actuels.

Pour les engrais de première catégorie (chlorures et nitrates alcalins, guano, etc.), ces réductions atteignent :

1 fr. 50 sur 10 fr. à la distance de 200 kilomètres, soit 15 0/0.

2 fr. 10 sur 12 fr. à la distance de 240 kilomètres, soit 17 0/0.

Enfin, une mention spéciale doit être donnée aux réductions que comportent les nouveaux tarifs pour les chaux destinées à l'agriculture ; on sait que ce produit est l'amendement indispensable des terres granitiques du plateau central de la Bretagne.

Un barème particulier est édicté pour ces chaux ; le tableau met en évidence les diminutions considérables que donne ce nouveau barème par rapport aux prix actuels :

A 80 kilomètres, le prix actuel de 4 fr. 80 est réduit à 3 fr. 40, soit 29 0/0 de réduction.

A 100 kilomètres, le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 40, soit 43 0/0 de réduction.

A 120 kilomètres, le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 80, soit 37 0/0 de réduction.

A 140 kilomètres, le prix actuel de 7 fr. est réduit à 4 fr. 20, soit 40 0/0 de réduction.

A 160 kilomètres, le prix actuel de 8 fr. est réduit à 4 fr. 60, soit 42.5 0/0 de réduction.

LE PROGRAMME DU CONCOURS

Le Programme général du Concours musical de Saumur vient de paraître.

Il est en vente chez MM. Milon, Guillemet, Juvard et Déz, libraires, chez tous les marchands de journaux, chez M<sup>me</sup> Mercier-Fischer, etc.

Prix : 0,25 centimes.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée : 50 centimes ; les militaires paient demi-place.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelot).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse frime de Santé, la

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestru, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>ce</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ce</sup>.

BOURSE DE PARIS

DU 30 JUIN 1887.

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Rente 3 0/0.             | 80 70  |
| Rente 3 0/0 amortissable | 84 25  |
| Rente 4 1/2.             | 103 47 |
| Rente 4 1/2 (nouvelle)   | 108 60 |
| Obligations du Trésor.   | 515 »  |

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

| SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS |             |             |             |             |            |           | SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ |              |             |             |             |             | SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. |              |             |             |           |           |             |      |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|---------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-------------|------|
| STATIONS                                 | Expr. matin | Omn. matin  | Mixte matin | Mixte soir  | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS                  | Omn. matin   | Mixte matin | Omn. soir   | Omn. soir   | Omn. soir   | STATIONS                          | Mixte matin  | Mixte matin | Expr. soir  | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir  |      |
| Saumur(Orl.)                             | 2 06        | 6 53        | »           | »           | 1 39       | 4 16      | 6 34                      | Saumur(Orl.) | 6 53        | »           | 4 16        | 8 34        | Saumur(Orl.)                      | 7 57         | 11 54       | 1 33        | 3 06      | 5 42      | 11 5        |      |
| Saumur(État)                             | »           | 6 50        | 8 31        | 10 31       | »          | 4 13      | 8 30                      | Saumur(État) | 6 50        | 8 31        | 4 13        | 8 30        | Vivry                             | 8 10         | 12 09       | »           | 3 18      | 5 54      | »           |      |
| Nantillyhalte                            | »           | 7 03        | 8 37        | 10 45       | »          | 4 26      | 8 43                      | Nantilly     | 7 03        | 8 3         | 4 26        | 8 43        | Blou                              | 8 19         | 12 18       | »           | 3 27      | 6 03      | »           |      |
| Varr.-Chacé                              | »           | 7 09        | 8 48        | 10 52       | »          | 4 32      | 8 49                      | Montreuil(a) | 7 29        | 9 19        | 4 52        | 9 08        | Vernantes                         | 8 32         | 12 31       | »           | 3 40      | 6 14      | »           |      |
| Bréz s.-Cyr                              | »           | 7 17        | 9 02        | 11 6        | »          | 4 39      | 8 56                      | — (départ.)  | 7 34        | 9 29        | 5 »         | 9 10        | Noyant-Méon                       | 8 59         | 12 59       | 2 11        | 4 04      | 6 38      | 11 45       |      |
| Montreuil(a)                             | 2 34        | 7 29        | 9 19        | 11 15       | 2 67       | 4 52      | 9 08                      | le Vaudelnay | 7 43        | 9 40        | 5 11        | 5 17        | Chât.-d-Loir                      | 10 07        | 2 14        | 2 57        | 5 09      | 7 45      | 12 32       |      |
| — (départ.)                              | 2 36        | 7 33        | »           | 11 24       | 2 09       | 4 58      | 9 11                      | Baugé        | 7 56        | 9 50        | 5 20        | 5 44        | 10 22                             |              |             |             |           |           |             |      |
| Thouars                                  | 2 55        | 7 59        | »           | 11 57       | 2 28       | 5 23      | 9 37                      | Doué         | 8 05        | 9 57        | 5 27        | 6 20        | 10 31                             |              |             |             |           |           |             |      |
| Loudun                                   | »           | 8 10        | »           | 3 16        | 2 52       | »         | 9 52                      |              |             |             |             |             |                                   |              |             |             |           |           |             |      |
| Poitiers                                 | »           | 16 33       | »           | 10 40       | »          | »         | 12 12                     |              |             |             |             |             |                                   |              |             |             |           |           |             |      |
| STATIONS                                 | Omn. matin  | Mixte matin | Expr. soir  | Mixte soir  | Omn. soir  | Omn. soir | Expr. soir                | STATIONS     | Omn. matin  | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir   | Omn. soir                         | STATIONS     | Omn. matin  | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. matin |      |
| Poitiers                                 | »           | 5 50        | »           | »           | 12 50      | 6 15      | »                         | Doué         | 6 22        | 8 57        | 11 54       | 1 37        | 8 11                              | Chât.-d-Loir | 10 24       | 12 09       | 1 52      | 6 34      | 12 33       | 4 53 |
| Loudun                                   | »           | 8 42        | »           | »           | 3 56       | 9 11      | »                         | Baugé-l-Ver  | 6 28        | 9 07        | 12 16       | 1 44        | 8 20                              | Noyant-Méon  | 11 27       | 12 57       | 3 10      | 7 38      | 1 23        | 5 56 |
| Thouars                                  | »           | 6 10        | »           | 12 40       | 1 30       | 4 24      | 10 09                     | le Vaudelnay | 6 35        | 9 16        | 12 34       | 1 51        | 8 30                              | Vernantes    | 11 49       | »           | 3 39      | 8 »       | »           | 6 15 |
| Montreuil(a)                             | 6 43        | 9 21        | 12 59       | 2 03        | 4 53       | 9 45      | 10 28                     | Montreuil(a) | 6 44        | 9 26        | 12 48       | 2 01        | 8 40                              | Blou         | 12 »        | »           | 3 51      | 8 11      | »           | 6 25 |
| — (départ.)                              | 6 57        | 9 45        | 1 »         | 2 23        | 5 02       | 9 54      | 10 31                     | — (départ.)  | 6 57        | 9 45        | 1 »         | 2 23        | 10 31                             | Vivry        | 12 10       | »           | 4 »       | 8 20      | »           | 6 33 |
| Brezé-s.-Cyr                             | 7 18        | 10 08       | »           | 3 38        | 5 17       | 10 09     | »                         | Nantilly     | 7 34        | 10 29       | »           | 2 51        | »                                 | Saumur(Orl.) | 12 22       | 1 35        | 4 11      | 8 30      | 2 01        | 6 43 |
| Varr.-Chacé                              | 7 27        | 10 22       | »           | 3 46        | 5 24       | 10 17     | »                         | Saumur(État) | 7 45        | 10 42       | »           | 3 02        | »                                 |              |             |             |           |           |             |      |
| Nantillyhalte                            | 7 34        | 10 29       | »           | 3 51        | 5 29       | 10 22     | »                         | Saumur(Orl.) | 7 47        | »           | 1 28        | 3 01        | 10 58                             |              |             |             |           |           |             |      |
| Saumur(État)                             | 7 45        | 10 42       | »           | 3 02        | 5 38       | 10 30     | »                         |              |             |             |             |             |                                   |              |             |             |           |           |             |      |
| Saumur(Orl.)                             | 7 47        | »           | 1 28        | 3 01        | 5 40       | »         | 10 58                     |              |             |             |             |             |                                   |              |             |             |           |           |             |      |
| STATIONS                                 | Omn. matin  | Omn. soir   | Omn. soir   | STATIONS    | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir                 | STATIONS     | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir  | STATIONS    | Mixte matin                       | Omn. soir    | Mixte soir  |             |           |           |             |      |
| Saumur                                   | 7 46        | 12 48       | 4 31        | Bourgueil   | 8 20       | 12 18     | 4 55                      | Saumur       | 7 46        | 9 26        | 4 31        | Chinon      | 7 43                              | 4 41         | 8 58        |             |           |           |             |      |
| Port-Boulet                              | 8 56        | 3 10        | 6 48        | Port-Boulet | 8 30       | 12 30     | 5 05                      | Port-Boulet  | 8 40        | 12 20       | 6 »         | Port-Boulet | 8 10                              | 5 02         | 9 22        |             |           |           |             |      |
| Bourgueil                                | 9 07        | 3 23        | 7 »         | Saumur      | 9 04       | 1 08      | 7 06                      | Chinon       | 9 04        | 12 50       | 7 34        | Saumur      | 9 04                              | 7 06         | 10 34       |             |           |           |             |      |

LIGNE D'ORLÉANS

| ANGERS — SAUMUR — TOURS |                     |                  |                  |                 |                 |                    |            |
|-------------------------|---------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|------------|
| STATIONS                | Direct. mixte matin | Omn. mixte matin | Expr. matin      | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir    | Expr. soir |
| Angers                  | 2 19                | 6 30             | 8 45             | 11 29           | 2 57            | 5 32               | 9 30       |
| La Ménitric             | 2 52                | 7 10             | 9 10             | 12 08           | 3 42            | 6 13               | 9 56       |
| Les Rosiers             | »                   | 7 19             | 9 18             | 12 17           | 3 52            | 6 22               | »          |
| St-Clement              | »                   | 7 26             | »                | 12 24           | 3 59            | 6 29               | »          |
| St-Martin               | »                   | 7 33             | »                | 12 31           | 4 07            | 6 36               | »          |
| Saumur(a)               | 3 22                | 7 46             | 9 34             | 12 44           | 4 20            | 6 49               | 10 19      |
| — (départ.)             | 3 27                | 7 52             | 9 37             | 12 48           | 4 31            | 6 53               | 10 24      |
| Varennes                | »                   | 8 05             | 9 48             | 1 01            | 4 45            | 7 06               | »          |
| Port-Boulet             | 3 52                | 8 20             | 9 57             | 1 15            | 5 01            | 7 20               | 10 43      |
| Langeais                | 4 26                | 8 59             | 10 19            | 1 53            | 5 46            | 7 59               | 11 09      |
| Tours                   | 5 05                | 9 42             | 11 05            | 2 36            | 6 35            | 8 42               | 11 41      |
| STATIONS                | Expr. matin         | Omn. mixte matin | Omn. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Direct. mixte soir |            |
| Tours                   | 1 23</              |                  |                  |                 |                 |                    |            |

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### Vente de Meubles ET DE MARCHANDISES

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 2 JUILLET 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 52, dans une maison occupée par M. GÉLINEAU, sculpteur.

Il sera vendu :  
Buffets, bureau, armoire, tables, chaises ;  
Tombeaux de différentes grandeurs, croix en fonte, un entourage, plusieurs morceaux de marbre, trois blocs de pierres de Chauvigny et plusieurs autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES Après décès.

Le MERCREDI 6 JUILLET 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, place du Roi-René, n° 1, dans une maison où est décédée M<sup>me</sup> veuve MAULION, propriétaire.

Il sera vendu :  
Armoire, bois de lits, buffets, tables, fauteuils, chaises, pendules, glaces, matelas, couvertures, traversins, oreillers, édredons, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises, vêtements, montres en or, couverts en ruolz, fourneau en fonte, vins en bouteilles, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

### VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 3 JUILLET 1887, à midi, dans une maison située à Brézé, rue de l'Eglise.

On vendra :  
Draps, vêtements à usage d'homme et de femme, buffet à deux corps, tables, vaisselles, futailles, grande cuve en chêne ;  
260 bouteilles de vieux vin de Brézé, vieille eau-de-vie de vin.  
On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A Louer de suite PROPRIÉTÉ Dite de Plaisance

Au Pont-Foucharde (Bagneux),  
Belle habitation en parfait état, jardin, beau clos de vigne bien planté, contenant 70 ares, appartenant à M. PAPIN-LEROY.

S'adresser en face, au vigneron PELTIER, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,  
UNE

### Belle Propriété DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebriant,  
Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

Etude de M<sup>e</sup> DROUVAUX, avocat agréé à Tours, 7, rue de l'Archevêché.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> FAUCHEUX, notaire à Tours,

Le samedi 2 juillet 1887, à une heure du soir.

### LE FONDS DE RESTAURATEUR

Connu sous le nom de  
**Rocher de Cancale**  
Sis à Tours, 16, place du Grand-Marché,

Ensemble, matériel, marchandises, installation, droit au bail, pas de porte, etc.

Mise à prix : 4,000 fr.  
Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser, pour les renseignements : 1° à M<sup>e</sup> DROUVAUX ; 2° et à M<sup>e</sup> FAUCHEUX, notaire à Tours, 60, rue Nationale. (459)

Etudes de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Verneuil, et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A VENDRE

La belle PROPRIÉTÉ de la  
**BRAHANNIÈRE**

Située commune de Parçay, canton de Noyant, arrondissement de Baugé,

Comprenant :  
1° MAISON DE MAÎTRE, bâtiments du fermier, servitudes, le tout en parfait état, clos de vigne, terres labourables, prés, le tout se tenant, d'une contenance de 48 hectares 24 ares 60 centiares ;  
2° UN BOIS TAILLIS et SAPINIÈRE, appelé les Tenières, d'une contenance de 3 hectares 20 ares.  
Revenu au minimum : 2,000 fr.  
Payé très giboyeux.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur Roumy, garde, au lieu de la Brahannière, et, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

### A Vendre ou à Louer

PRÉSENTMENT  
**TRÈS BELLE HABITATION**

Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,

Situation splendide,  
Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté ; nombreux appartements très confortables ; grande serre avec pavillons ;  
Servitudes complètes, bâtiments du jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc.  
Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. SENEUTE, expert à Doué.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

### A VENDRE

### UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,  
Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguideau ;

Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (414)

### A LOUER

### Beaux Appartements

Chambres et Salons,  
A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

### Très belle Occasion Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

# CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

## Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épicerie, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

### MARCHAND TAILLEUR

Maison de 1<sup>er</sup> ordre,  
**A Céder à Angers**  
S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (449)

### A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,  
**Un Magasin de Lingerie  
Et Confection**  
Situé au centre du commerce.  
S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,  
Près la Poste.  
S'adresser au bureau du journal.

### BOULANGERIE VIENNOISE

### DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67  
Pâtisserie Française et Etrangère  
Entrepôt de Son et de Levure.

### BAINS DE MER

de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).  
Plage splendide. Châlets. Ecuries et remises. Bâteaux de pêche et de promenade. Bains de mer de 49 % de réduction. Terrains à vendre, en façade sur l'Océan. — S'adresser, pour renseignements et location, à M. BARRON, notaire à Saint-Gilles.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

### ÉTABLISSEMENT THERMAL

### VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre :  
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trajet direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Écrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

### LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,  
au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :  
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.  
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

### Tissage mécanique et à la main

### TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

### LOCATION DE BACHES RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements  
HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,  
Maison N. DOGUEREAU

### CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin  
**29, rue d'Orléans**

### AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE  
P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

### H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté  
Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 375 fr. net.  
6 chaises, au choix...  
La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

### SALLE A MANGER

Henri II  
Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES  
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

### LESSIVE-IRIS LE PAQUET

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.